



Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Madame la Ministre,

Les Maisons des Jeunes et de la Culture ont permis à des milliers de jeunes et plus largement à des populations des milieux populaires dans leur diversité d'âge, d'origine ou d'opinion d'accéder aux arts et aux cultures du monde, de construire par l'expérience des savoirs et savoir-faire, de développer une citoyenneté active préparant à l'engagement dans la vie de la cité et la transformation de la société.

Nombreux sont ceux qui ont hérité de cette expérience une sensibilité au monde et à ses injustices les poussant à s'investir dans le militantisme associatif, syndical, politique...

Le projet d'éducation populaire des MJC reste d'intérêt général ; plus que jamais notre société inégalitaire a besoin notamment pour les jeunes de ces espaces de socialisation et d'émancipation par l'action et l'expérience sur les valeurs de liberté et de démocratie.

Et pourtant l'abandon des responsabilités de l'Etat au cours de ces dernières années en matière de jeunesse, de culture et de vie associative, ont conduit à un décrochage matériel et de sens conduisant à un affaiblissement des MJC empêtrées dans des choix mercantiles ou dans des processus d'instrumentalisations pour assurer leur survie.

Ces politiques ont eu notamment pour conséquence le dépôt de bilan de la Fédération Française des MJC la plongeant dans une procédure judiciaire collective du fait d'un désengagement financier quasi-total de l'Etat et d'une gestion calamiteuse des dirigeants fédéraux. C'est ainsi que ces derniers n'ont pas hésité à détourner les fonds collectés auprès des collectivités locales destinés au règlement des cotisations sociales et autres créanciers pour masquer les insuffisances du financement de l'Etat.

Aujourd'hui, la procédure de redressement judiciaire arrive à son terme - dernière période d'observation -. Malgré l'écoute de la juge en charge du dossier qui n'a eu de cesse de repousser l'échéance de la liquidation, le président G. ABONNEAU battu par l'Assemblée Générale FFMJC d'Aubervilliers (Mai 2012), et dont la CGT a demandé la démission, s'enferme dans d'hypothétiques orientations marchandes qui, à l'évidence ne permettront ni de pérenniser l'association dans son périmètre actuel, ni de maintenir ses activités en entraînant le licenciement de 140 salariés.

Une autre politique est possible pour permettre le redressement de la FFMJC.

De profonds changements sont indispensables. Il faut compter sur les capacités démocratiques et l'intelligence collective des MJC encore nombreuses à porter des projets d'éducation populaire pour construire une relève sur des volontés militantes déterminées à réaffirmer un projet d'éducation populaire qui ne renoncera pas à combattre les inégalités culturelles et sociales et à promouvoir un idéal de société.

Une autre politique est possible, en rupture avec la gestion passée, en conformité avec la Loi, les règles d'éthique, la cogestion respectueuse des principes démocratiques. Elle doit s'adosser à un projet d'éducation populaire authentique qui ouvre des espaces de coopération aux MJC, à leurs fédérations régionales et nationale avec l'Etat et les collectivités pour la co-construction des politiques publiques particulièrement en faveur de la jeunesse, de l'emploi.

Les salariés et leur syndicat CGT, co-fondateur de la FFMJC à la Libération, ont des propositions crédibles pour le budget 2013, qui permettraient d'assurer la continuité de la FFMJC et d'engager une politique de revitalisation indispensable pour le réseau des MJC.

Cependant une intervention du Ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Education Populaire et de la Vie associative, qui affirme reconnaître toute l'importance des fédérations nationales d'éducation populaire, est absolument nécessaire pour assurer le sauvetage de la FFMJC avec, de notre point de vue :

- le rétablissement de la subvention de fonctionnement du Ministère dans le budget de la FFMJC pour un montant de 450 K€ / an.
- la restitution par le Ministère des subventions de fonctionnement supprimées depuis 2006 représentant 2,4 M€, ainsi que l'abandon par l'Etat de la dette de Taxe sur les salaires de 360 K€, qui seraient un acte de réparation pour apurer significativement la dette qui s'élève à 4 M€

Compte tenu du contexte particulier de l'institution, l'exigence de transparence et de contrôle de l'utilisation des fonds publics par votre Ministère apparait indispensable.

Nous pensons que ces questions et propositions auront toute leur place dans nos discussions lors de la rencontre prochaine à votre ministère.

Nul ne peut se résoudre à la fin de l'écriture de l'histoire des MJC.

Les MJC ont besoin d'une FFMJC. Elles ont besoin - pour exister, pour débattre et construire leurs propres orientations, pour se défendre - de se rassembler et agir nationalement.

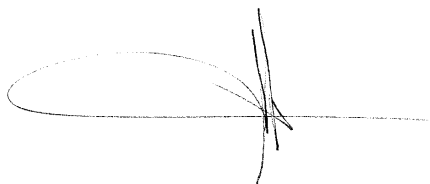
Pas un instant, Madame la Ministre, nous ne doutons que vous prendrez toute la mesure de cette situation et que vous interviendrez afin de nous aider à réhabiliter et à redonner aux MJC le crédit qu'elles méritent.

Pour la FERC-CGT

Richard BERAUD, secrétaire général

Pour l'UG CGT MJC

François CHASTAIN, secrétaire général



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 48 18 82 44 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr